

M. Wilson: Et la propriété?

M. Knowles: Je pense que la propriété est incluse, mais comme mon ami le sait les tribunaux ont rendu des décisions sur des causes de ce genre ces derniers temps, et ces jugements ont suscité certains doutes sur la signification de cette propriété. Il y a ensuite, naturellement, toute la question de l'imposition indirecte des produits tirés des ressources naturelles, le commerce interprovincial etc. Mon chef a fait du bon travail en persuadant le premier ministre d'accepter cette proposition. J'espère que tous reconnaîtront que même si cela apporte un équilibre qui rend l'ensemble plus acceptable, ou en tout cas certainement moins inacceptable pour les provinces de l'Ouest, il ne s'applique pas moins à toutes les provinces du Canada, de la Colombie-Britannique à Terre-Neuve. Je suis fier du travail accompli par mon chef dans ses négociations avec le premier ministre sur cette question, mais je pense également—je risque de me mettre dans de mauvais draps en disant cela—que l'on pourrait même dire quelques mots de remerciement à l'intention du premier ministre...

Des voix: Bravo!

M. Knowles: ... qui s'est montré assez souple pour discuter de ces questions avec le député d'Oshawa et a accepté d'apporter les modifications nécessaires. Je pense qu'un certain nombre d'entre nous avons fait un assez bon travail en insistant sur la nécessité d'examiner attentivement l'article 42 pour déterminer à quelle fin il doit servir. Je puis dire très franchement que j'ai discuté de cette question avec au moins cinq membres du Cabinet et que j'ai constaté qu'ils sont tous d'accord avec moi. Chacun d'eux m'a dit que le gouvernement était disposé à apporter les modifications nécessaires en comité pour que leur intention soit exprimée clairement. L'article 42 suscite certaines inquiétudes parce qu'on peut y voir un moyen de modifier la constitution équivalente à celui de l'article 41. Le gouvernement dit que non, qu'il n'a l'intention d'avoir recours à l'article 42 que si l'article 91 mène à une impasse.

Maintenant, certains ministériels prétendent toujours que l'article est formulé clairement. Je ne pense pas qu'il le soit, et les ministres à qui j'en ai parlé ont dit qu'il était évident qu'il faudrait modifier l'article 42 afin de s'assurer qu'il ne servira qu'à nous sortir d'une impasse, et qu'ils vont bien spécifier cela. Je suis heureux que quatre des cinq ministres à qui j'ai parlé m'en aient assuré. Nous devrions tous admettre que cela nous permet d'espérer une amélioration de la proposition. Comme je l'ai dit l'autre jour, il serait insensé de rapatrier la constitution sans nous munir d'abord d'une disposition permettant d'agir en cas de blocage. Nous pourrions continuer encore 40 ou 50 ans sans l'amender, sans même étudier certains autres aspects qui, à mon avis, réclament aussi notre attention. Nous sommes tous convaincus d'avoir bien agi, monsieur l'Orateur, mais s'il en est un qui a certainement bien manœuvré, c'est le chef de mon parti qui a obtenu des concessions en ce qui a trait aux ressources. Cependant, même si nous avons réussi à convaincre plusieurs ministres de limiter l'application de l'article 42 aux seuls cas où il y aurait impasse quant à l'application de l'article 41, il est quelques autres questions que le comité devrait étudier. Je souhaite donc que nous adoptions cette motion à l'unanimité à la fin du débat ce soir et que la

La constitution

résolution soit renvoyée à un comité qui sera certain de la bonne volonté du Parlement et de son désir de voir la résolution et certains autres sujets étudiés en toute bonne foi. Il y a beaucoup de sujets à examiner, mais je voudrais insister sur trois d'entre eux. L'un d'eux a été soulevé il y a un moment, mais d'après moi la question de la protection des droits de la femme mérite un examen plus approfondi. Je sais que le gouvernement parle d'égalité des droits et un de mes collègues y reviendra ce soir. Les décisions rendues par les tribunaux ont démontré qu'il n'y avait pas en réalité d'égalité et je souhaiterais que le comité se penche sur cet aspect. Je pense que si nous continuons à nous bagarrer avec une telle acrimonie, le comité se durcira, se raidira et n'accomplira rien. Je répète ce que je disais au début de mon intervention: il faut envoyer le projet de résolution au comité en faisant preuve de bonne volonté et en demandant à ses membres, de bonne foi, de se pencher sur les autres aspects, par exemple, la façon d'inclure dans la constitution les droits des femmes.

● (1920)

La même chose s'applique aux droits des autochtones, pour qui cette question est d'une importance vitale, comme tous les députés le savent. Ces gens estiment que les dispositions contenues dans le projet de résolution sur le maintien des traités et des droits existants sont insuffisantes et qu'il y aurait lieu de faire plus.

Je le répète, nous sommes fiers de l'amélioration que nous avons réussi à faire adopter, mais cela ne nous empêche pas d'en espérer d'autres. Toutefois, je pense que nous n'obtiendrons pas d'autres modifications si nous nous durcissons et si nous faisons de ce débat purement une bataille entre deux camps. Avouons que nous avons livré bataille durant trois semaines. Renvoyons la motion au comité dans un esprit de bonne volonté et demandons-lui de bonne foi, des deux côtés, de prier les libéraux d'examiner franchement les plaidoyers qui seront faits en faveur des droits de la femme et des autochtones. Je demande à la Chambre en se prononçant ce soir, de dire que nous voulons que ces questions restent en suspens, afin que nous puissions les insérer dans la constitution si la chose est possible.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: J'ai été heureux d'entendre il y a un instant le député de Don Valley-Est (M. Smith) soulever un point, l'un des trois que je voulais aborder maintenant, soit les droits des handicapés au Canada. Ils sont très mécontents, car rien ne semble être prévu pour eux dans la constitution. Une fois encore, je voudrais qu'on prenne des mesures en leur faveur.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Je répète, monsieur l'Orateur, que si nous agissons au comité comme nous le faisons ici depuis trois semaines, comme s'il s'agissait d'une compétition, d'un vote de parti, il ne va rien se produire. Or, l'enjeu est trop important pour cela. Nous avons eu nos empoignades. Nous avons eu nos discordes. Finissons-en. Je demande instamment ce soir qu'on adopte cette motion à l'unanimité et qu'on la renvoie au comité dans cet esprit.